

**DIRECT pro Indexed 1 an****Direct** pro

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Mars 2023  
 Pour les professionnels en Région de Bruxelles-Capitale  
 Prix tva exclue

**Composition du prix de votre énergie <sup>(6)</sup>**

- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

**Vos avantages**

Profitez d'un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du marché

**Services gratuits**

- Service client en ligne 5 étoiles
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

**Prix indexés de l'énergie - 1 an****Redevance fixe (€/an)**

16,50

**Prix par kWh <sup>(1)</sup> (€cent/kWh)**  
Prix mensuels

7,607

**Prix par kWh <sup>(1)</sup> (€cent/kWh)**  
Prix annuels estimés

6,916

**Coûts de réseaux (distribution et transport) <sup>(2)</sup>**

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution								Transport €cent/kWh
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 – 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		Activité de mesure		
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	
SIBELGA	5,40	1,823	39,12	1,141	820,32	0,614	15,59	289,04	0,144

**DIRECT pro Indexed 1 an****Direct** pro

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Mars 2023  
 Pour les professionnels en Région de Bruxelles-Capitale  
 Prix tva exclue

**Suppléments**

Suppléments (€cent/kWh)		Droit pour le financement des Obligations de Service Public (OSP) (€/an)	
Cotisation sur l'énergie	0,054	6 ou 10 m3/heure <sup>(4)</sup>	3,12
Accise fédérale <sup>(8)</sup>	0,00	6 ou 10 m3/heure <sup>(5)</sup>	10,80
		16 m3/heure	26,16
		25 m3/heure	64,44
		40 m3/heure	129,00
		65 m3/heure	322,44
		100 m3/heure	448,32
		160 m3/heure	575,76
		> 160 m3/heure	832,20

(1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Mars 2023 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix du gaz naturel est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead Zeebrugge Heren (ci-après ZIG DAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières ZIG DAM (Natural Gas Price Assessment Mid) sont exprimées en Pence/Therm et converties en €/MWh sur la base du taux de change quotidien publié par Thomson Reuters (WM/Reuters 2PM CET FX Benchmark) et de la conversion d'unités Therm/MWh (1 000 Therms = 29,3071 MWh). La valeur du ZIG DAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du ZIG DAM connue (Janvier 2023 : 60,8652€/MWh).

Les valeurs historiques du ZIG DAM peuvent être consultées sur engie.be

Le paramètre ZIG DAM annuel estimé s'élève à 53,9473 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG : <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-te-str>

La formule hors TVA d'application pour Mars 2023 est la suivante :

Prélèvement :  $1,5208 + (0,1000 \times \text{ZIG DAM})$

(2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL.

(4) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh..

(5) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.

(6) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY pro Indexed sur la base d'une consommation professionnelle de 35000 kWh/an à Bruxelles.

(8) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.